COPIE

2025 RJ 0693
LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DIX SEPTEMBRE A DIX HEURES

A la requête de :

La SAS LES MANDATAIRES, Société de mandataires judiciaires près les Tribunaux de Commerce du ressort de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, domiciliée en cette qualité à (13300) SALON EN PROVENCE – 305 Boulevard Maréchal Foch et désignée ici à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE, dont le siège social est à SALON DE PROVENCE (13300), 214 A, chemin de la Sagne, nommée à ces fonctions suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE, le 26 juin 2025,

Déférant à cette réquisition et après avoir dressé un procès-verbal de difficulté d'inventaire en date du 22 Juillet 2025 suite à l'absence de réaction de la Présidente de la SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE, Monsieur FERCHICHI Mustapha, ainsi déclaré, ancien Président de la SAS dont s'agit, m'a contacté par téléphone pour que je puisse enfin réaliser ma mission d'inventaire. Suite à cet appel, rendez-vous a été fixé pour le 10 septembre 2025 à 10h00.
A la date et à l'heure convenues,

J'ai,

Société Civile Professionnelle Nathalie JEAN, Valérie BERTAUD & Grégory BECHEIRON, Commissaires de Justice Associés à la Résidence de 13300 SALON DE PROVENCE, y domiciliée, 229 Avenue Georges Borel,

En la personne de Maître BERTAUD, pu me rendre 214 A chemin de la Sagne 13300 SALON DE PROVENCE.

Là étant, j'ai rencontré Monsieur FERCHICHI Mustapha, ainsi déclaré, ancien dirigeant de la SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE et conjoint de Mme TOUTAIN Farida, actuelle présidente de la SAS.

Après je lui ai décliné mon nom, ma qualité et l'objet de ma mission, ce dernier m'a expliqué qu'il souffrait de problèmes de santé importants qui l'empêchaient de poursuivre son activité. Il m'a précisé que la société n'avait pas de local commercial, que l'adresse du siège social était celle de son

domicile personnel et que le peu d'actifs appartenant à la SAS était stocké dans un coin de son garage.

Interrogé sur les biens susceptibles de revendication que la SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE pourrait détenir, ce dernier m'a répondu qu'elle n'en avait aucun.

J'ai ensuite indiqué à M. FERCHICHI que le système d'immatriculation des véhicules mentionnait un véhicule immatriculé BJ-873-BY au nom de la société (MERCEDES, 1ère MEC 11-12-2003). Monsieur FERCHIFHI m'a alors dit que ce véhicule avait été vendu mais que la société avait BIEN un véhicule : une CITROEN C4 de 2006 qui n'apparaissait pas sur le SIV car il n'avait jamais fait la carte grise.

Enfin, en la présence de Monsieur FERCHICHI Mustapha, ainsi déclaré, j'ai procédé à l'inventaire des biens suivants:

DESCRIPTION DES BIENS
1 véhicule CITROEN C4 1ere MEC 15/02/2006 Immatriculée CN-550-TT 205 121 KM au compteur non garantis Etat extérieur mauvais/ aile droite emboutie Etat intérieur moyen Roulant PAS DE CARTE GRISE VALIDE (3 achats/ventes successifs sans nouvelle carte grise) 2 coupes boulons très anciens 1 niveau de 2 m 1 bétonnière ancienne grand volume 1 grande gamate à plâtre 1 brouette très ancienne 4 pelles 2 raclettes 3 petits malaxeurs 1 petite tronçonneuse MAKITA (mauvais état) 1 petite polisseuse 1 scie circulaire en mauvais état 9 éléments électroportatifs sans accu ni chargeur (2 burineurs, 1 ponceuse, 3 petites perceuses, 3 petites disqueuses) 1 petite mallette de douilles à cloches incomplète,

2025 RJ 0693
LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE

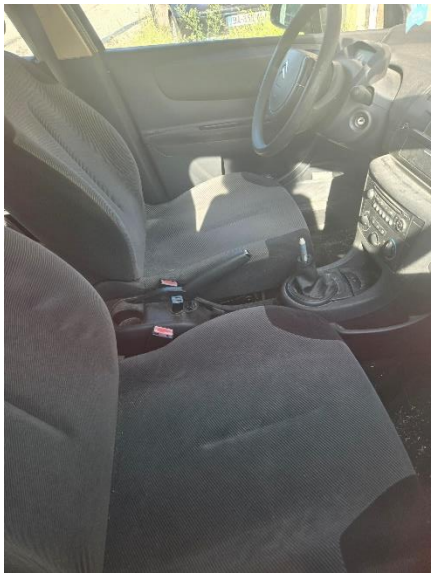

2025 RJ 0693
LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE SAS CASA ATYPIQUE ET CONTEMPORAINE

Aucun autre élément utile et permis dans le cadre de ma désignation n'ayant pu être obtenu, j'ai clôturé mes opérations, en dressant du tout le présent **procès-verbal d'inventaire** pour servir et valoir ce que de droit sous toutes réserves.

Le présent acte comporte CINQ pages et SEPT clichés photographiques pris et intégrés par mes soins sans renvoi ni mot nul outre le résultat du SIV et le détail du coût de l'acte.

Art. A444-2 du Code de Commerce (Calculée sur la valeur de réalisation) **Emolument 1 (de 0 à 1725 euros)**	**17.13 €**
Art. A444-5 du Code de Commerce **Vacations**	**46.00 €**
Coût SIV (listes véhicules appartenant à la société)	**17.02 €**
TOTAL HT	**80.15 €**
TVA 20.00 %	**16.03 €**
(3.3 km x 2) x 0.636	**4.20 €**
TOTAL TTC	**100.38 €**

Maître Valérie BERTAUD